



Commune de Sâles

Rte de la Rosaire 31, 1625 Sâles

Cahier des charges pour la fonction de

Agent-e d'exploitation CFC

Le présent document, rédigé pour la fonction mentionnée en titre, s'adresse aux personnes des deux sexes ; la forme masculine est alors utilisée.

1. Exigences professionnelles

- ❖ CFC d'agent d'exploitation ou formation, expérience jugée équivalente
- ❖ Expérience professionnelle dans le secteur du bâtiment, de la voirie
- ❖ Sens pratique pour les petits travaux d'entretien, application des procédures de sécurité en vigueur. Sens de l'hygiène et de la propreté
- ❖ Disponibilité : horaire irrégulier, travail le week-end et service de piquet
- ❖ Conscience professionnelle, aptitude à travailler de manière autonome, faculté d'adaptation, capacité à prendre des responsabilités
- ❖ Intérêts : avoir une activité physique, travailler à l'extérieur
- ❖ Domicile dans la commune ou dans un rayon de 10 Km
- ❖ Permis de voiture obligatoire et permis de remorque souhaité

2. Position hiérarchique

- ❖ Supérieur direct : le Conseiller communal responsable des bâtiments et les membres du Conseil communal

3. Mission

- ❖ Assurer les tâches du domaine spécifique du centre sportif
- ❖ Assurer les tâches du service de conciergerie
- ❖ Assurer les tâches du service de voirie
- ❖ Assurer les tâches communes

4. Tâches

Domaine spécifique service de conciergerie :

- ❖ Nettoyer et entretenir différents types de bâtiments communaux.
- ❖ Laver les vitres et les sols des locaux
- ❖ Traiter les revêtements spéciaux, boiseries, murs et plafonds
- ❖ Contrôler, entretenir les installations techniques des bâtiments (sanitaires, chauffages, ventilations, climatisation, système de fermeture
- ❖ Effectuer de petites réparations sur les installations et appareils, remédier aux dysfonctionnements

Domaine spécifique service de voirie :

- ❖ Entretenir les infrastructures telles que routes, chemins, sentiers
- ❖ Réparer les dégâts au revêtement des routes et des chemins, sentiers
- ❖ Nettoyer les bassins d'eau, entretenir les parcs ainsi que les espaces verts et le cimetière
- ❖ Assurer l'accès aux infrastructures et bâtiments, notamment en hiver en déneigeant les chemins, les places de parc ou les espaces collectifs extérieurs

Domaine spécifique installations de sport :

- ❖ Entretenir le revêtement des terrains de sport, pelouses
- ❖ Participer au contrôle de sécurité des engins, matériels de sport

Tâches communes :

- ❖ Si nécessaire, faire appel, en accord avec le Conseil communal, à des spécialistes pour résoudre certains problèmes ou remédier à des pannes
- ❖ Eliminer les déchets dans le respect de l'environnement ou les recycler
- ❖ Planifier les étapes de travail et se concerter avec les collaborateurs du service extérieur (service de piquet, tournus des vacances)
- ❖ Travailler avec différents véhicules, outils et appareils, les nettoyer et les entretenir
- ❖ Contrôler les stocks de produits, les commander si nécessaire

5. Devoir d'information, secret de fonction

- ❖ Le collaborateur a le devoir d'informer, par voie hiérarchique.
- ❖ Le collaborateur est tenu à la discrétion, à l'externe du service. Il est tenu par le secret professionnel.